

Préfecture MORBIHAN
Direction de la citoyenneté
Bureau de l'intercommunalité et de l'Urbanisme
Place du Général de Gaulle
56019 VANNES Cedex

Dossier suivi par : Nathalie Moriniaux
Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme
E.mail : n.moriniaux@gmvagglo.bzh
N.Réf : 20250207-032NM
V/Ref : votre courrier du 6 décembre 2024 (Myriam Quintin)

VANNES,
Le 11 février 2025

OBJET : DUP- Tranche Sud de la ZAC de Mané Mourin Lavarion- Le Bono

Monsieur le Préfet,

Par courrier reçu le 19/12/24, vous sollicitez l'avis de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération sur la demande de DUP portée par Le Bono, dans le cadre du projet de réalisation de la tranche Sud de la ZAC de Mané Mourin Lavarion (surface 6.5 ha).

Les pièces du dossier s'appuient sur la compatibilité du projet avec les documents communautaires actuellement en vigueur (SCOT, PLH, PDU, PCAET, Etc.) et les politiques relevant de la compétence de l'agglomération (PAPI, règlement de gestion des eaux pluviales, etc.).

La communauté d'agglomération est actuellement en cours de révision du SCOT-AEC. Le projet de Mané Mourin Lavarion compatible avec le SCOT actuel, s'inscrit également dans les réflexions en cours sur la territorialisation.

En effet, à ce jour et sur la base des orientations de développement et d'aménagement échangées et débattues entre les élus du territoire de l'agglomération, le scénario privilégié du SCOT vise notamment à permettre de réguler les effets de la démographie vieillissante pour une production de logements permettant l'accueil de familles et d'actifs.

Le projet de Mane Lavarion concourt à atteindre cet objectif. Pour autant, il m'apparaît que la densité envisagée pourrait être optimisée en visant une taille maîtrisée des lots individuels dans le respect de la Loi Climat et résilience.

Concernant la capacité d'accueil de la STEP du Bono, aucun problème n'apparaît à ce jour pour réceptionner les charges organiques générées.

Enfin, les réseaux d'eau potable, d'assainissement des eaux usées et les aménagements pour la gestion des eaux pluviales devront être conformes aux prescriptions techniques et aux règlements de gestion fixés par l'agglomération.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président
David ROBO

**GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMERATION**

Parc d'Innovation Bretagne Sud II
30 rue Alfred Kastler - CS 70206
56006 VANNES CEDEX

Téléphone : 02 97 68 14 24
Fax : 02 97 68 14 25
Courriel : courrier@gmvagglo.bzh

Copie : Monsieur le Maire du Bono



golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh